Flash Infos

Janvier 2023 – n° 240

Mairie : 03.27.35.42.55
Email : contact@mairie-quarouble.fr

Réalisé et imprimé par la Commission Information

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux
Le vendredi 6 janvier à 19 heures

ECONOMIES D'ENERGIE

Comme vous le savez, la municipalité est **engagée dans un programme de réduction des consommations d'énergie** depuis plusieurs mois et est amenée à prendre des mesures spécifiques pour diminuer au maximum l'impact de la hausse du gaz et de l'électricité.

Etant équipée d'un système de vidéoprotection, la commune n'a pas la possibilité, comme dans d'autres villes, de stopper l'éclairage public pendant quelques heures la nuit afin de garantir la sécurité et le bon fonctionnement des caméras.

Toutefois, il a été décidé d'éteindre l'éclairage public une demi-heure plus tôt le matin et de l'allumer demi-heure plus tard par rapport aux heures de lever et de coucher du soleil.

REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES

Dans un contexte sanitaire toujours particulier et les périodes de froid s'installant, soyez vigilants !

N'hésitez pas à vous faire connaître et à vous inscrire sur le **registre communal du C.C.A.S**.

Cette inscription est une démarche libre et volontaire ; elle permet une intervention ciblée et rapide des services administratifs de la commune lorsqu'une alerte d'urgence est déclenchée par le Préfet.

Pour s'inscrire sur cette liste nominative, contactez le Centre Communal d'Action Social de la commune en appelant le 03 27 35 42 55 ou par mail contact@mairie-quarouble.fr

NEIGE - VERGLAS

En période hivernale, les propriétaires et locataires sont tenus de déneiger et de casser la glace devant leur propriété, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.

S'il n'existe pas de trottoir, le balayage et le cassage de la glace doivent se faire sur un espace de 1,50m à partir du mur de la façade ou de la clôture.

La neige et la glace doivent être mises en tas de manière à ne pas gêner la circulation.

Piétons, automobilistes, cyclistes, soyez vigilants ! Quand la circulation est rendue difficile par la neige, la glace ou le verglas, la prudence est de mise !

TOMBOLA DES FESTIVITES DE NOËL

Voici **les numéros gagnants de la tombola des festivités de Noël** : 606, 607, 614, 640, 758, 775, 779, 780 et 927.

les lots sont à retirer en mairie pour le vendredi 13 janvier 2023 au plus tard

CIMETIERE- CITY STADE – AIRE DE JEUX

Horaires d'ouverture et de fermeture du cimetière, du city stade et de l'aire de jeux place Mascart du **1er novembre au 31 mars : 8h15 à 17h00** tous les jours (week-end et jours fériés compris).

N'oubliez pas : Des bacs sont à votre disposition au cimetière pour vos fleurs fanées et tous autres détritus (plastiques, végétaux, ...). **Merci de les utiliser et de ne pas faire de dépôts sauvages.**

RECENSEMENT

Les jeunes Quaroubaines et Quaroubains nés en janvier 2007 sont invités à se présenter en mairie au cours du mois afin de se **faire recenser**.

ENVIRONNEMENT – DEJECTIONS CANINES : N'OUBLIEZ PAS !

Pour vous aider à ramasser les déjections de vos animaux, **des distributeurs de sachets et des poubelles** sont installés place Eleuthère Mascart et place Albert Manard.

Pour rappel, les déjections canines ne sont autorisées que dans les caniveaux, à l'exception de ceux situés au niveau des passages piétons. Elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces de jeux publics pour enfants, par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire de chien est tenu de ramasser les déjections canines situées sur le domaine public communal.

Un petit plus de chacun rend la vie plus agréable à tous !